



David Farsi
Président du RAAV
2205 rue parthenais
Montréal, H2K 3T3. QC
(514) 866-7101
reception@raav.org

A l'attention de :
L'honorable Madame Pascale St-Onge
Ministère du Patrimoine du Canada
15, rue Eddy
Gatineau, QC J8X 4B3

Le 1er septembre 2023

Objet : Contestation de la décision concernant le concours de design pour commémorer la mission canadienne en Afghanistan

Madame St-Onge,

Je vous adresse cette lettre en ma qualité de Président du Regroupement des Artistes en Arts Visuels (RAAV), une organisation dédiée à la promotion et à la défense des intérêts des artistes visuels au Québec. Je tiens à exprimer notre profonde préoccupation et notre désaccord concernant le récent déroulement du concours de design visant à commémorer la mission canadienne en Afghanistan, ainsi que les circonstances entourant la sélection du gagnant.

Tout d'abord, nous tenons à saluer l'initiative du gouvernement fédéral de reconnaître et de commémorer la contribution canadienne en Afghanistan par le biais de l'art et du design. Cependant, il est regrettable de constater que malgré l'engagement initial à respecter un processus équitable et transparent, les récents événements soulèvent des préoccupations quant à l'intégrité de ce processus.

Le fait que le gouvernement ait mis en place un concours de design impliquant un jury compétent pour sélectionner un gagnant témoigne d'une démarche prometteuse et louable. Cependant, nous avons appris avec consternation que malgré les recommandations du jury en faveur de l'équipe québécoise vainqueur, le gouvernement a décidé de passer outre ces décisions pour couronner une autre équipe et lui attribuer un contrat de plus de 3 millions de dollars.



Cette décision, bien qu'elle puisse être expliquée par certaines considérations politiques, n'est en rien justifiable et est en complète contradiction avec l'engagement initial à respecter les résultats du processus de sélection. Elle soulève des inquiétudes quant à la crédibilité du concours et à la manière dont les règles ont été appliquées de manière sélective, mettant ainsi en péril la confiance des artistes dans ce type d'initiatives gouvernementales.

Nous exhortons le Ministère du Patrimoine du Canada à fournir des explications claires et transparentes concernant les raisons qui ont conduit à cette décision controversée. Il est essentiel que les artistes, les créateurs et le public en général aient la garantie que de tels processus de sélection sont menés avec intégrité et équité, sans aucune ingérence politique ou manipulation des résultats.

Au nom du RAAV, je demande que le Ministère du Patrimoine du Canada réexamine rapidement cette décision en suivant les critères qu'il a lui-même émis et qu'il suive, par conséquent, les recommandations initiales du jury. Nous croyons fermement que la communauté artistique et le public canadien méritent une réponse juste et intègre de la part de leur gouvernement afin que chacun puisse conserver dans le futur une totale confiance dans les processus de sélection et les principes de transparence et d'équité qui sous-tendent de tels concours.

Nous vous remercions de votre attention à cette question cruciale et attendons avec impatience une réponse éclairante et constructive à nos préoccupations.

Veuillez agréer, Madame St-Onge, l'expression de nos salutations distinguées,

David Farsi
Président du RAAV
(514) 866-7101